

15 octobre 2021

(21-7843)

Page: 1/5

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

La communication ci-après, reçue le 14 octobre 2021, est distribuée à la demande de l'IICA.

Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour favoriser la compréhension et la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). L'IICA souhaite présenter quelques mesures ou activités qui, selon lui, pourraient intéresser le Comité.

1 L'IICA SOUHAITE PRÉSENTER QUELQUES MESURES OU ACTIVITÉS QUI, SELON LUI, POURRAIENT INTÉRESSER LE COMITÉ

1.1 Colloques du Codex Alimentarius

1.1. En collaboration avec le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) et le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA BIRA), l'IICA a organisé les colloques interrégionaux du Codex en ligne pour les pays du Comité de coordination régional du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA) et du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) et le Bureau du Codex aux États-Unis dont la liste figure ci-après:

- août 2021 – cinquante-deuxième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA52);
- septembre 2021 – trente-cinquième session du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP35);
- septembre 2021 – quarante-sixième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL46);
- septembre 2021 – huitième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR8);
- octobre 2021: septième session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) (CCLAC et Bureau du Codex aux États-Unis);
- octobre 2021: quarante-quatrième réunion de la Commission du Codex Alimentarius (CAC 44).

1.2. Ces événements étaient l'occasion pour les délégués de ces deux régions et des États-Unis d'analyser des questions présentant un intérêt commun et d'élaborer des stratégies de participation régionale avant la tenue des réunions des comités du Codex.

1.2 Atelier régional de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) de 2021 pour l'Amérique latine

1.3. Un atelier régional de la CIPV a été organisé en mode virtuel à l'intention de l'Amérique latine les 1^{er}, 2, 3, 6 et 7 septembre 2021 sur le thème "Résultats de l'Année internationale de la santé

des végétaux". Y ont participé 154 représentants de 20 organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) provenant d'Amérique latine. Y ont également participé 26 organisateurs, coorganisateurs et intervenants, la plupart provenant d'organisations régionales de la protection des végétaux et d'institutions internationales, dont l'IICA. Les parties contractantes ont examiné les projets de normes qui en sont à la première ou à la deuxième consultation (NIMP 4, 5, 20, 18 – audits dans le contexte phytosanitaire; NIMP 5 et 12 et normes relatives aux mesures phytosanitaires applicables à des produits). Elles ont de plus échangé des renseignements sur les questions relevant de la Commission des mesures phytosanitaires, les processus relatifs aux questions stratégiques et l'élaboration et la mise en œuvre des normes, ainsi que d'autres sujets les intéressant, y compris des questions qu'elles ont proposées en raison de leur intérêt d'un point de vue régional (ePhyto, Renseignements phytosanitaires et Fusarium – Foc R4T).

2 NORMES INTERNATIONALES ET RÉGLEMENTATIONS SPS

2.1 Séance stratégique sur les Lignes directrices de l'OIE

2.1. Afin d'améliorer la coordination et de promouvoir une plus grande harmonisation dans la formulation des observations sur les chapitres du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, l'IICA a organisé, en juillet 2021, la huitième édition (en ligne) de sa séance stratégique en collaboration avec l'USDA, qui l'a parrainée. La neuvième édition de la séance stratégique est prévue pour décembre 2021.

2.2 Projet – Harmonisation des procédures d'homologation des pesticides et des limites maximales de résidus pour la région andine et la région centrale

2.2. Faisant suite aux renseignements fournis en juillet 2021 ([G/SPS/GEN/1928](#)), l'IICA et le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) prennent des mesures spécifiques visant à soutenir l'harmonisation des systèmes nationaux d'homologation des pesticides et des limites maximales de résidus (LMR) dans le but de faciliter le commerce en Amérique centrale et dans les régions andines.

2.3. Le projet est actuellement mis en application dans la région de l'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine), et est à l'origine d'activités de formation à l'intention de la région andine (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou). Les initiatives ci-après méritent d'être soulignées:

- dix formations sur les questions relatives aux LMR à l'intention de l'Amérique centrale et de la région andine;
- un atelier de formation sur les notions liées aux biopesticides à l'intention de l'Amérique centrale et de la région andine;
- un atelier technique d'échange de renseignements, avec des représentants du secteur privé des biopesticides d'Amérique centrale et de la région andine;
- établissement de données de référence pour les biopesticides pour la région de l'Amérique centrale;
- révision de la réglementation technique de l'Amérique centrale en matière de produits botaniques et de microbiologie (en cours);
- harmonisation de la définition et de la classification des biopesticides en Amérique centrale (en cours);
- révision du projet de Règlement technique d'Amérique centrale sur l'homologation des pesticides chimiques à usage agricole (en cours).

2.3 Onzième Fonds européen de développement (FED) – Projet SPS

2.4. Les mesures que prévoit le projet SPS visent à renforcer les systèmes de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires dans la région du CARIFORUM. L'année dernière, des initiatives ont été prises pour renforcer le cadre réglementaire en matière SPS et les capacités des secteurs public et privé concernant les prescriptions relatives au respect des mesures SPS.

2.5. Sur le plan du renforcement du cadre de la politique régionale et nationale, une analyse de la situation a été effectuée et a permis d'avoir une vue d'ensemble de l'état actuel des services de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires dans l'ensemble des pays du

CARIFORUM. Sur la base des renseignements recueillis, une politique et un plan d'action régionaux en matière SPS ainsi qu'un cadre de politique SPS national ont été élaborés. Un atelier régional de validation doit se tenir en octobre. Cette activité est mise en place en collaboration avec l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA).

2.6. Suite à un processus d'évaluation rigoureux, trois pays ont été sélectionnés pour bénéficier d'un soutien pour moderniser leur législation nationale dans les domaines de la préservation des végétaux, de la santé animale et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Ces pays sont le Belize, le Guyana et Sainte-Lucie. On espère que cette modernisation de la législation permettra à ces pays de répondre aux exigences du marché qui sont importantes pour le commerce régional et international.

2.7. S'agissant du respect des normes SPS grâce au renforcement des capacités, une activité en cours vise à renforcer les compétences techniques des professionnels des secteurs public et privé dans le domaine du contrôle des bonnes pratiques agricoles. Un cours en ligne est actuellement élaboré sur la théorie et la pratique du contrôle des bonnes pratiques agricoles, à l'intention des principaux agents de terrain et de vulgarisation, et des producteurs. Ce cours sera lancé au premier trimestre de 2022 et proposé via la plate-forme d'apprentissage en ligne de l'IICA.

2.8. S'agissant du renforcement des capacités dans le domaine de la pêche, une formation est actuellement organisée pour améliorer le respect de la réglementation sanitaire grâce à la mise en application des directives du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes qui s'y rapportent dans le cadre de deux pêcheries. Les exploitants ont été sélectionnés au moyen d'une procédure de candidature et d'évaluation ouverte à tous les exploitants du secteur du CARIFORUM, qui a eu lieu au premier trimestre de 2021. Un ensemble d'activités de formation des formateurs et d'activités générales de formation des travailleurs ont eu lieu, et des conseils techniques ont été dispensés. En matière de renforcement des capacités d'essai des laboratoires dans le secteur de la pêche, deux laboratoires sont actuellement sélectionnés pour faire l'objet d'une modernisation dans les domaines du contrôle des résidus et de la surveillance de l'environnement. Ces laboratoires bénéficieront de formations et recevront des conseils techniques et du matériel.

2.4 Initiative de sauvegarde des Grandes Caraïbes (GCSI)

2.9. Des plans d'intervention d'urgence ont été élaborés pour les parasites prioritaires des Caraïbes et des États-Unis, comme le chancre des agrumes et la lépreuse des agrumes. Ces plans d'intervention d'urgence donnent des renseignements de base sur la biologie, l'écologie, la surveillance et la gestion de ces parasites. Ils exposent aussi dans les grandes lignes les mesures administratives à adopter pour prévenir l'entrée, la dissémination et l'établissement de ces parasites. On y trouve les sections suivantes: synthèse des caractéristiques biologiques pertinentes du parasite; guide pour l'identification du parasite sur le terrain; mesures préliminaires de surveillance et de contrôle du parasite; présentation des mesures possibles de lutte et d'éradication; et mesures de gestion à adopter en cas d'entrée du parasite sur le territoire.

2.10. On s'attend à ce que ces publications contribuent: i) à prévenir ou retarder l'entrée de parasites dans les Caraïbes; ii) à protéger les cultures végétales contre les pertes occasionnées par ces parasites; iii) à former les techniciens, les producteurs et les autres parties prenantes à la prévention contre l'entrée, la dissémination et l'établissement d'un parasite, et à la gestion du parasite une fois qu'il est établi; et iv) à réduire l'impact potentiel des parasites.

3 AUTRES ACTIVITES

3.1 Formation en ligne sur les maladies animales transfrontalières et axée sur la peste porcine africaine pour les pays d'Amérique centrale et les pays andins

3.1. En collaboration avec le Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) de l'USDA et le Centre pour l'innocuité des produits alimentaires et la santé publique de l'Université de l'État de l'Iowa, l'IICA organise actuellement un cours sous forme d'autoapprentissage en ligne à l'intention du Mexique et des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Cette formation vise à accroître les compétences des vétérinaires et autres professionnels de la santé animale afin d'identifier, de prévenir, de contrer, de contrôler et d'éradiquer la peste porcine africaine.

3.2. Au Mexique et en Amérique centrale, ce cours a été suivi par 150 et 174 participants approuvés, respectivement. Pour les pays des Caraïbes, il a commencé le 6 septembre et se termine le 11 novembre 2021; 99 professionnels s'y sont inscrits. C'est la deuxième édition de ce cours, dont la première édition avait été proposée par les partenaires en août 2020 et avait été suivie avec succès par plus de 60 participants.

3.2 Appui à la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSMA)

3.3. L'IICA, en coopération avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA), continue de renforcer les capacités des professionnels du continent en ce qui concerne les règlements d'application de la FSMA relatifs à la sécurité sanitaire des produits agricoles frais. Le projet intitulé "*Loi sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires: renforcer les compétences en Amérique latine et dans les Caraïbes*" s'est achevé en août dernier. Dans le cadre de ce projet qui a duré 3 ans, 262 professionnels ont été formés pour devenir formateurs et formateurs responsables en matière de réglementation relative à la sécurité sanitaire des produits, et plus de 123 ateliers de formation à l'intention des producteurs ont eu lieu, plus de 5 800 participants y ayant assisté. En outre, 80 instructeurs responsables ont été formés dans le domaine du contrôle préventif de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et plus de 1 200 personnes ont été formées pour être qualifiées en matière de contrôles préventifs.

3.3 Cours en ligne et manuels/guides

3.4. Le guide d'interprétation de l'utilisation des termes de laiterie a été publié au deuxième semestre de 2021 et est disponible à l'adresse suivante: <https://repositorio.iica.int/handle/11324/17488>.

3.5. Le manuel des bonnes pratiques dans le secteur laitier visant à prévenir les effets négatifs de la COVID-19 (qui comprend des supports infographiques et 17 affiches) est disponible à l'adresse suivante: <https://repositorio.iica.int/handle/11324/17765>.

3.6. Le cours en ligne sur les mesures de prévention de la COVID-19 dans le secteur agricole est disponible à l'adresse suivante: <https://elearning.iica.int/course/view.php?id=430>.

3.7. Le cours en ligne sur les mesures de prévention à l'intention du secteur agricole dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (deuxième édition) est disponible à l'adresse suivante: <https://elearning.iica.int/course/view.php?id=429>.

3.8. Le cours en ligne sur les bonnes pratiques agricoles en vue d'une agriculture résiliente est disponible à l'adresse suivante: <https://elearning.iica.int/course/view.php?id=364>.

3.9. Le cours en ligne intitulé *Buenas Prácticas Agrícolas para una Agricultura Resiliente* est disponible à l'adresse suivante: <https://elearning.iica.int/course/view.php?id=354>.

3.4 Peste porcine africaine

3.10. Au sein du groupe du Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs), l'IICA dirige les travaux interinstitutions visant à mettre en place une initiative de renforcement des capacités pour le continent, en ligne et en présentiel. À cet égard, un groupe interdisciplinaire composé d'organismes internationaux et régionaux et de délégués de services vétérinaires a été créé pour identifier les principales priorités et commencer le travail d'élaboration du plan. Le recours à des outils comme le Système de gestion des incidents (ICS) et la formation en ligne organisée par l'État de l'Iowa (mise en place au titre d'accords antérieurs avec l'APHIS) fera partie de cette démarche visant à renforcer les capacités techniques des services vétérinaires.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Ana Marisa Cordero (ana.cordero@iica.int).

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Santé agricole et sécurité sanitaire des produits alimentaires
<http://www.iica.int>
